

Luynes, le 18 septembre 2023

A l'attention de Monsieur Denis ROBIN et de Monsieur Thierry ALVES

OBJET : Lettre ouverte sur l'insuffisance de l'offre et de l'accès aux soins dans les prisons

Messieurs,

Nous, personnel médical et non médical exerçant en prison, souhaitons vous alerter sur la dégradation des conditions dans lesquelles nous travaillons dans les USMP (Unités Sanitaires en Milieu Pénitentiaire) du fait de la surpopulation carcérale et du sous-effectif en agents pénitentiaires et en soignants. Si l'objectif de ces unités est de proposer aux personnes détenues des soins équivalents à ceux de la population générale, force est de constater que l'on s'en éloigne de plus en plus. Nous ne sommes bien sûr pas naïfs sur le réalisme de cet objectif et nous savons bien que les soins proposés en détention, même en temps "normal" (c'est à dire sans surpopulation carcérale, et sans sous-effectif) NE PEUVENT PAS être équivalents à des soins proposés en liberté. Ce, pour la première, simple et bonne raison que l'enfermement et la privation de liberté limitent inexorablement les possibilités thérapeutiques, mais aussi les choix et la disponibilité des spécialistes et donc limitent l'offre de soin en général (comment lutter par exemple contre la sédentarité quand on est enfermé plus de 20h par jour dans 9 m² ?). Malgré ces paradoxes et ces défis, nous sommes tous volontaires pour travailler en milieu pénitentiaire et nous apprenons avec le temps à nous adapter aux contraintes inhérentes à ce lieu de vie. Il serait faux de dire que tous les patients-détenus sont mal soignés, car ils sont en grande partie bien soignés, mais pas tous, et de moins en moins bien, avec une offre de plus en plus insuffisante, des retards de prise en charge de plus en plus importants et donc des risques croissants pour leur santé.

La surpopulation carcérale, le sous-effectif d'agents pénitentiaires et de soignants compliquent l'organisation et l'offre de soin. Il y a moins d'accès aux activités, au travail, plus de sédentarité, de promiscuité, de tabagisme actif et passif, plus de bagarre, d'ennui, de surconsommation médicamenteuse, de tentatives de suicide... et donc avec cela, plus de risques de morbidité somatique et psychiatrique ainsi que de suicide. Les délais sont de plus en plus longs pour voir certains spécialistes, pour obtenir des examens complémentaires ou des hospitalisations (UHSI ou UHSA) avec le risque évident d'aggraver une pathologie existante ou d'en voir apparaître d'autre. Nous sommes de plus en plus dans ce paradoxe de devoir soigner des pathologies provoquées ou aggravées par les conditions d'incarcération.

FINISS



13 0000 409

Nous sommes démunis, comme s'il fallait soigner quelqu'un qui boit la tasse, mais en le laissant dans l'eau. Comment traiter une sciatique chez une personne dormant sur un matelas au sol, dans une cellule de 9m², à 3, et ne sortant que quelques heures seulement dans la journée, et ce, sans pouvoir lui proposer plus d'une séance de kinésithérapie toutes les 2 semaines? Comment lui expliquer qu'on ne peut que lui donner des fortes doses de médicaments en attendant des mois une IRM avant d'envisager peut-être une autre prise en charge si on arrive à avoir un jour, un rendez-vous avec un neurochirurgien? Comment entamer, chez un patient dépendant à l'alcool, aux médicaments ou au cannabis, une prise en charge adaptée quand le patient ne peut venir régulièrement à ses rendez-vous faute de surveillants pour l'amener en temps et en heure à l'unité sanitaire ou faute de médecin addictologue (l'offre de soin en addictologie étant beaucoup trop faible par rapport aux besoins et à la demande)? Comment adapter le traitement cardiaque ou diabétique d'un patient sans les examens complémentaires demandés? Comment choisir entre une intervention chirurgicale urgente de la main et un scanner pour un diagnostic de cancer, scanner déjà annulé et repoussé à plusieurs reprises?

Si les soins en milieu carcéral sont déjà difficiles et nécessitent une adaptation permanente des soignants, la surpopulation carcérale conjuguée au sous-effectif d'agents pénitentiaires et de certains soignants met donc en péril notre capacité à soigner correctement. Nous avons pu observer l'effet "positif" de la baisse du nombre de détenus durant la crise du COVID et la fluidité (évidemment relative) de l'organisation des soins quand la prison ne déborde pas.

Nous souhaitons vous alerter sur notre incapacité à faire face à l'afflux des demandes, à l'augmentation des besoins et à la baisse des moyens. Il n'y a pas assez d'agents pénitentiaires pour que tous les rendez-vous dans la prison et à l'extérieur soient honorés, pas assez de soignants dans certaines spécialités pour proposer des prises en charge rapides et des suivis adaptés, et il y a trop de patients. Le risque majeur d'un point de vue santé, est une perte de chance pour nos patients, une aggravation de leurs pathologies ou l'apparition de nouvelles, une augmentation du taux de suicide, ou encore de la consommation de toxiques et de médicaments. Nous n'avons pas les moyens adaptés pour faire face à la demande et au besoin. Certains de nos patients vont sortir de prison sans avoir été bien soignés ou en ayant développé de nouvelles pathologies. La problématique n'est donc pas circonscrite à la prison, mais est bien également un problème de santé publique.

Si le préjudice est évidemment le plus grave du côté du patient, il faut aussi évoquer les conséquences de ces conditions de travail sur les soignants et évidemment sur les agents pénitentiaires. Nous, soignants, agents hospitaliers, ne devrions avoir qu'à nous préoccuper du soin et de la prévention et nous ne devrions pas avoir à passer la moitié de notre temps à choisir qui parmi nos patients pourra avoir son examen plus rapidement que l'autre et qui verra son examen repoussé durant de longues semaines. Nous ne devrions pas avoir à nous prononcer sur qui "mérite" plus qu'un autre d'être seul dans sa cellule ou qui peut supporter plus qu'un autre de dormir au sol sur un matelas. Nous ne devrions pas perdre notre temps à annuler puis reprendre à longueur de journée les rendez-vous de nos patients qui ne peuvent pas être honorés. Nous ne devrions pas non plus avoir à répondre, impuissants, à

FINISS



13 0000 409

toute la colère, l'agacement et l'anxiété plus que légitimes de nos patients qui ne comprennent pas pourquoi leurs rendez-vous sont sans cesse repoussés ou annulés et pourquoi on ne leur propose pas une offre de soin équivalente à l'extérieur, comme cela devrait être le cas.

Ces difficiles conditions de travail sont probablement en partie responsables de la fuite de certains soignants mais aussi d'agents pénitentiaires aggravant de ce fait encore plus l'écart entre l'offre et la demande de soin. Nous craignons de n'être qu'au début d'une très importante dégradation des soins en détention. Nous ne pouvons pas régler à notre niveau les problèmes institutionnels et sociétaux à l'origine de la surpopulation carcérale et le sous-effectif des personnels intervenant en prison, nous ne pouvons que les constater et les subir. Par contre il est de notre responsabilité de vous alerter des risques majeurs pour la santé psychique et somatique des patients incarcérés, patients qui un jour sortiront libres mais encore plus fragilisés que lorsqu'ils sont rentrés.

LES SIGNATAIRES :

Mme ABENOZA (Infirmière CP Aix-Luynes)
Mme AGOSTINI (psychologue USMP Grasse)
Mme AJJANI (assistante dentaire MA GRASSE)
Mme ALEXANDRAKIS (psychologue USMP MA GRASSE)
Dr ALEXANDRE (médecin généraliste CP Aix-Luynes)
Mme ALLARD (secrétaire médicale CP Aix-Luynes)
Mr AMAOUCHE (infirmier psychiatrie CP Aix-Luynes)
Mme ANDREI (assistante sociale CP Aix-Luynes)
Mme ARLAUD (infirmière psychiatrie CP Aix-Luynes)
Mme BARBIER BOUVET (infirmière CSAPA CP Aix-Luynes)
Mr BARDY (infirmier psychiatrie CP Aix-Luynes)
Pr BARTOLI (chef de service UHSI, CRA, CP des Baumettes et EPM)
Mme BAVEREL (infirmier MA de Nice)
Mme BELAID (cadre de santé MA de Nice)
Mme BERNACHON (secrétaire médicale USMP MA GRASSE)
Mme BERNARDINI (infirmière psychiatrie CP Aix-Luynes)
Dr BETTAYEB (médecin généraliste USMP CP La Farlède)
Mme BLANCARD (éducatrice spécialisée USMP MA GRASSE)
Dr BORISKEVITCH GRADANIN (chirurgien-dentiste USMP MA GRASSE)
Mme BREMOND (Infirmière CP Aix-Luynes)
Dr BURNET (psychiatre CD Salon-de-Provence)
Mr CHAMBON (éducateur spécialisé psychiatrie CP d'Aix-Luynes)
Mme CHEVRIER (psychologue CP Aix-Luynes)
Dr CHOUAHA (chirurgien-dentiste CP Aix-Luynes)
Dr COJA (médecin généraliste l'UHSI Marseille)
Mme CROZE (Infirmière CP Aix-Luynes)
Mme DAL MOLIN (Infirmière CP Aix-Luynes)
Mme DAMIZET (psychologue CP d'Aix-Luynes)

FINISS



13 0000 409

Mme DEFOIS (secrétaire médicale MA de Nice)
Mme DELACOUR (secrétaire médicale CP Aix-Luynes)
Mme DELEST (secrétaire médicale CP Aix-Luynes)
Mme DERWICH (assistante sociale CP Aix-Luynes)
Dr DE SEVERAC (interniste, addictologue CP AIX-Luynes)
Dr DOUMAYROU (addictologue CSAPA CP Aix-Luynes)
Mr FIRPI (psychologue CP Aix-Luynes)
Mme FOHANNO (secrétaire médicale MA de Nice)
Mme FONTAINE (ASH CP Aix-Luynes)
Mme GARCIA (infirmière CP Aix-Luynes)
Dr GASCON (pharmacien CP Aix-Luynes)
Dr GILLY (ophtalmologue CP Aix-Luynes et CP des Baumettes)
Dr GIRAVALLI (cheffe de service UHSA, psychiatre CRIRAVS PACA, présidente ASPMP)
Mme GHATA (aide-soignante CP Aix-Luynes)
Mme GHIRARDI (infirmière psychiatrie CP Aix-Luynes)
Mme GLASER (travailleur social CSAPA CP Aix-Luynes)
Mr GOUDENEGE (kiné CP Aix-Luynes)
Mme GRANDHOMME (kiné CP Aix-Luynes)
Mme GUEDARD (infirmière CP Aix-Luynes)
Mme HIEBLOT (psychologue CP Aix-Luynes)
Mme JEANNE (infirmière MA de Nice)
Dr LACHAUD (médecin généraliste CP Aix-Luynes)
Mme LAUGIER (infirmière CP Aix-Luynes)
Dr LAUGIER (médecin généraliste CP Aix-Luynes)
Dr LANIS (Médecin coordonnateur CP Aix-Luynes)
Dr LEFEBVRE (psychiatre CP Aix-Luynes)
Mr LIMOUSIN (psychologue CP d'Aix-Luynes)
Dr LOUIS (médecin généraliste USMP MA GRASSE)
Mme LOUME (assistante sociale psychiatrie CP Aix-Luynes et CD Salon-de-Provence)
Dr LUC (psychiatre, chef de service du SPAD Aix-Luynes, CP Salon-de-Provence)
Mr MAATOUF (infirmier MA de Nice)
Mme MATRAT (psychologue CP Aix-Luynes)
Mme MARINI (psychologue CD Salon-de-Provence)
Mme MAYER (secrétaire médicale USMP MA GRASSE)
Mr MELHEM (infirmier CP Aix-Luynes)
Mme MENARD-GORDOLON (psychologue USMP MA GRASSE)
Dr MERITE (pharmacien CP Aix-Luynes)
Mme MESLET (interne psychiatrie CP Aix-Luynes)
Mme METRAL (infirmière MA GRASSE)
Mme MOREL (infirmier psychiatrie CP Aix-Luynes)
Mme MOTTET (infirmière MA de Nice)
Dr MUSARELLA (médecin généraliste UHSI Marseille)
Dr NAHMIAS (psychiatre USMP MA Grasse)
Dr NGUYEN (médecin généraliste UHSI Marseille)
Dr PALMA (psychiatre médecin coordonnateur USMP CP Le Pontet)
Mme PAPAIZIAN (secrétaire médicale CP Aix-Luynes)

FINISS



13 0000 409

Dr PASTRE (médecin généraliste CP Aix-Luynes)
Dr PAULET (cheffe de Pôle Psychiatrie, médecine, addictologie en détention, UHSI, CRA, CP des Baumettes et EPM)
Mme PERROT (cadre de santé CP Aix-Luynes)
Mme PONTERI (secrétaire médicale USMP Casabianda)
Mme PRIGENT (infirmière CP Aix-Luynes)
Mme PROVIN (ASH CP d'Aix-Luynes)
Mr PYOT (psychologue CP Salon-de-Provence)
Mme QUILICHINI (psychologue CP Aix-Luynes)
Mme RIGAUD (psychologue USMP MA GRASSE)
Mme RODRIGO (infirmière MA GRASSE)
Dr ROMETTI (médecin généraliste responsable de l'unité somatique MA de Nice)
Mme ROUBAUD (infirmière CP Aix-Luynes)
Mr SASSI (infirmier CP Aix-Luynes)
Dr SERATI (médecin généraliste MA de Nice)
Dr SERVANT (médecin coordonnateur USMP MA Grasse)
Mr SIRVEN (infirmier CP Aix-Luynes)
Mme TAVENEAU (infirmière psychiatrie CP Aix-Luynes)
Dr TOBIANAH (médecin coordonnateur CP Salon-de-Provence)
Mme TROJANI-MICHEL (IDE CP Aix-Luynes)
Dr TROUVE (psychiatre CP Aix-Luynes)
Mme TRUC (travailleur sociale CSAPA CP Aix-Luynes)
Mme VAUTARD (infirmier MA de Nice)
Mme VIDAL (infirmière psychiatrie CP Aix-Luynes)
Dr VERNIER (chirurgien-dentiste CP Aix-Luynes)
Mme VEYSSEYRE (infirmière CP Aix-Luynes)
Mme VIDOT (assistante sociale USMP MA GRASSE)
Dr YVART (médecin généraliste CP Aix-Luynes)

FINISS



13 0000 409